

# Une notice électronique pour les médicaments ?

La France va expérimenter la notice électronique accessible via un QR code sur les boîtes de médicaments, tandis qu'une évolution de la réglementation européenne est en discussion. Mais la perspective d'un remplacement de la notice papier par une e-notice divise industriels et pharmaciens.



**CÉLINE KAUV**

*“La e-notice présente de nombreux avantages”*

DIRECTRICE DES AFFAIRES PHARMACEUTIQUES DU LEEM

**U**ne meilleure information. « Le Leem est très favorable à une dématérialisation complète des notices de médicaments. Source d'économie après adaptation des chaînes de production, la mesure aurait aussi un impact environnemental positif et faciliterait par exemple l'importation de médicaments en cas de pénurie puisqu'il n'y aurait pas à réimprimer la notice en français. Surtout, elle permettrait une mise à jour beaucoup plus rapide à l'heure où la réimpression et la mise en boîte des notices papier peut prendre jusqu'à six mois. En outre, les e-notices seront disponibles sur la base publique de données des médicaments, qui pourrait être enrichie de nouvelles fonctionnalités facilitant leur lecture et les complétant, comme des vidéos de bon usage. »

**Une coexistence non pertinente.** « A l'hôpital, il y a une adhésion assez large en faveur d'une dématérialisation complète. Pour les médicaments en ville, nous comprenons les craintes de voir disparaître la notice papier. Mais, selon nous, il n'est pas possible de faire coexister la e-notice et la notice papier, car en cas de mise à jour, l'information actualisée serait disponible en temps réel sur un support et en décalé sur l'autre. Ce serait un non-sens tant pour le patient que pour le professionnel de santé. »

**Des réflexions en cours sur l'accessibilité.** « Il est de notre responsabilité d'industriels de mettre la bonne information à disposition du patient. Nous ne sommes pas favorables à l'impression systématique des notices à l'officine, car cette charge n'a pas à être supportée par le pharmacien. Nous travaillons avec l'ANSM et les comités d'interface à identifier les meilleures solutions possibles pour les patients ne disposant pas d'un smartphone ou mal à l'aise avec l'outil informatique. Mais n'oublions pas le rôle essentiel des professionnels de santé dans l'accompagnement des prescriptions. D'autres pays se sont déjà lancés dans cette voie : leur expérience viendra enrichir notre réflexion. »



**PIERRE-OLIVIER VARIOT**

*“Le papier sécurise l'accès à l'information”*

PRÉSIDENT DE L'UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE (USPO)

**U**ne perte d'information. « Peu de patients consultent systématiquement la notice, mais ils savent où la trouver en cas de besoin, et c'est une sécurité dans des moments de la vie où on est fragilisé ou en cas d'imprévu. Si la notice est dématérialisée, les personnes les plus âgées ou les moins agiles avec les outils numériques se tourneront probablement vers leur pharmacien. En revanche, il doit être possible de se passer de la notice papier en établissement hospitalier – qui n'est de toute façon pas remise au patient – ou de certains produits, comme les vaccins, qui doivent être administrés par un professionnel de santé. »

**Une nouvelle charge pour le pharmacien ?** « Aucun médicament n'est anodin et la notice fait partie du médicament. Si les pouvoirs publics décident de supprimer la notice papier au profit de la e-notice, il faudra qu'ils assument les risques liés au mésusage. Je crains qu'en cas d'absence de notice dans la boîte, il incombe au pharmacien de l'imprimer et de la remettre au patient qui en fera la demande, or nous n'en avons ni le temps, ni les moyens. Ou alors il faudrait rémunérer ce nouvel acte. L'Etat ne réalisant pas d'économie avec la e-notice, cela pourrait être refacturé au fabricant qui, lui, réalisera des économies sans que cela soit répercuté sur le prix de la boîte. Conserver un stock de notices en officine est inenvisageable, avec plus de 12 000 références disponibles à gérer. »

**Un risque de fuite de médicaments ?** « Je crains également que la suppression de la notice papier facilite la réorientation vers d'autres pays, plus rémunérateurs, d'une partie des lots de médicaments destinés à la France. Actuellement, un tel transfert nécessite l'ouverture de toutes les boîtes pour fournir la notice dans la langue du pays de destination : une étape coûteuse et chronophage qui freine cette fuite de médicaments à l'étranger. La levée de cet obstacle accentuerait encore le risque de pénuries. »